

Strasbourg, 13 juin 2024

**17^E REUNION DE DIALOGUE DU CONSEIL DE L'EUROPE
AVEC LA SOCIETE CIVILE DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE¹**

**« ENSEIGNER L'HISTOIRE DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE : SOUVENIR DE
L'HOLOCAUSTE DES ROMS, RECONNAISSANCE ET EDUCATION »**

**Strasbourg, 11-12 juin 2024
Palais de l'Europe, salle 2**

RAPPORT DE REUNION

Etabli par Marko Pecak, Rapporteur général

¹ Les termes « Roms et Gens du voyage » employés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudari ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abtal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou Gens du voyage.

Sommaire

Résumé	3
Introduction	3
Pourquoi la commémoration et l'éducation à l'Holocauste des Roms ?.....	3
Historique et des actions institutionnelles.....	4
Importance de la participation des OSC à la commémoration et à l'éducation à l'Holocauste des Roms.....	5
Objectif de la 17 ^e réunion de dialogue	6
Thèmes principaux	6
Lutter contre l'antitsiganisme par l'enseignement et la commémoration de l'Holocauste.....	6
Problèmes de la commémoration et de l'éducation à l'Holocauste	7
Recommandations	8
Conclusions	11

Résumé

La 17^e réunion de dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage (« réunion de dialogue ») a porté sur l'examen et l'encouragement et de la commémoration et de l'éducation à l'Holocauste des Roms afin de lutter contre l'antitsiganisme en Europe. La réunion a rassemblé des acteurs des organisations de la société civile rom (OSC), des représentants d'organisations de base roms et d'organes internationaux tels que la Commission européenne (CE) et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE. La réunion de dialogue a permis de partager des idées sur les problèmes et les lacunes des cadres et activités actuels.

Les principales recommandations adoptées lors de la réunion comprennent le renforcement des mécanismes d'engagement de la responsabilité pour la mise en œuvre par les États membres de l'enseignement de l'Holocauste des Roms, l'aide à la création de mémoriaux centraux dans les grandes villes et l'offre d'un soutien pratique aux ministères de l'Education pour orienter l'intégration de l'histoire des Roms dans les programmes d'enseignement généraux. La réunion de dialogue a également mis l'accent sur la nécessité d'un financement cohérent et à long terme pour la défense des droits et la recherche, ainsi que sur la nécessité de pratiques tenant compte des traumatismes pour garantir que les efforts éducatifs ne reproduisent pas les préjudices subis au cours de l'histoire.

Le coup d'envoi du programme conjoint du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne *RomaMemory* (« Mémoire et enseignement de l'Holocauste des Roms ») a été l'un des temps forts de la réunion de dialogue. *RomaMemory* vise à faire progresser la lutte contre l'antitsiganisme en sensibilisant le grand public à l'histoire et à la culture des Roms ainsi qu'à l'Holocauste des Roms. La 17^e réunion de dialogue a permis aux parties prenantes des organisations internationales, des organisations de la société civile rom et des institutions universitaires de partager leurs points de vue sur l'état actuel du souvenir et de l'enseignement de l'Holocauste des Roms, les problèmes et les réussites et surtout de donner leur avis sur la manière dont le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et d'autres institutions peuvent mieux lutter contre l'antitsiganisme par le biais de la commémoration et de l'enseignement de l'Holocauste des Roms.

En conclusion, la 17^e réunion de dialogue a mis en évidence le fait que, bien que des progrès aient été réalisés, en particulier dans l'élaboration et l'accord sur les cadres et les recommandations, des problèmes importants subsistent. Pour combler le fossé entre politique et pratique, les institutions internationales et les États membres doivent s'engager à mener des actions mieux coordonnées, plus inclusives et plus efficaces pour promouvoir l'enseignement et la mémoire de l'Holocauste des Roms.

Introduction

Pourquoi la commémoration et l'enseignement de l'Holocauste des Roms ?

L'Holocauste des Roms, ou *Samudaripen*, n'est pas suffisamment présenté dans l'enseignement et la conscience des Européens. Le Conseil de l'Europe (CdE), la Commission européenne (CE) et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont déployé des efforts concertés pour promouvoir la reconnaissance de l'Holocauste des Roms et intégrer l'histoire des Roms dans les systèmes éducatifs nationaux. Ces organes internationaux et leurs initiatives respectives font partie d'une stratégie combinée visant à lutter contre

l'antitsiganisme persistant et croissant en Europe. La réunion de dialogue de deux jours a abordé les problèmes que présentent la reconnaissance formelle et informelle de l'Holocauste des Roms par les États européens et l'intégration de l'histoire des Roms, y compris l'Holocauste des Roms, dans les systèmes éducatifs qui s'adressent aux élèves de la majorité nationale.

Il est important de comprendre pourquoi la reconnaissance et l'enseignement des atrocités commises par l'Europe à l'encontre des Roms sont nécessaires pour réduire l'antitsiganisme. L'éducation, y compris les manuels scolaires, joue un rôle important dans l'élaboration du discours qui définit une société et un pays^{2 3}. En particulier, la représentation des groupes ethniques dans l'enseignement scolaire, y compris les Roms, favorise la création d'une identité commune avec des caractéristiques partagées par les différents groupes⁴. Ce raisonnement se garde toute sa valeur dans l'espace de reconnaissance publique des atrocités passées. Ainsi, faire en sorte que l'Holocauste des Roms soit présenté comme une expérience européenne, où la population majoritaire éprouve un sentiment de responsabilité pour le passé, et les Roms, un sentiment de résistance à la persécution et à la haine, cela peut rapprocher les groupes respectifs autour de l'idée d'aborder le passé pour rendre l'avenir meilleur.

Avec la montée des sentiments et des préjugés anti-Roms, il est non seulement important de développer l'enseignement et la mémoire de l'Holocauste des Roms, mais aussi de réfléchir de manière critique non seulement à l'éventualité, mais aussi à la manière dont l'enseignement et le souvenir sont mis en œuvre pour obtenir l'effet escompté. L'augmentation du nombre de partis populistes d'extrême droite qui gagnent en représentation grâce à des récits visant à capter les voix est liée aux attitudes sur les questions culturelles⁵. Les années de montée du sentiment populiste d'extrême droite ont conduit ou peuvent conduire à une normalisation du discours anti-immigration et d'inclusion des Roms dans les espaces sociaux et politiques. En outre, la représentation erronée, la déformation et la négation de l'Holocauste des Roms sont présentes dans les sociétés européennes, les bourses d'études et le discours politique⁶. Les organes internationaux et les OSC ont reconnu l'état actuel du niveau d'antitsiganisme de la société européenne et les menaces qui pèsent sur l'intégration et le succès de la commémoration et de l'enseignement de l'Holocauste des Roms. Le CdE, l'UE et le BIDDH doivent donc poursuivre leur action et défendre leurs valeurs.

Historique et des actions institutionnelles

Le soutien du CdE à la reconnaissance de l'Holocauste des Roms trouve son fondement dans la Déclaration du Comité des ministres de 2012 sur la montée de l'antitsiganisme et de la violence raciste à l'encontre des Roms en Europe⁷. Celle-ci souligne que la violence à l'encontre des Roms « n'est pas un phénomène nouveau et qu'elle est présente depuis des siècles en Europe »⁸. La déclaration indique clairement que la prise en considération des injustices historiques auxquelles les communautés roms ont été confrontées est essentielle pour faire

² Schissler Hanna et Yasemin Nuhoğlu Soysal (dir.), 2005. *The Nation, Europe, And The World: Textbooks And Curricula In Transition*, New York, Berghahn Books, <http://books.google.com/books?id=B72a3qJIn20C&pgis=1>.

³ Williams James H., (dir.) 2014, *(Re)Constructing Memory: School Textbooks and the Imagination of the Nation*. Rotterdam, SensePublishers, <https://doi.org/10.1007/978-94-6209-656-1>.

⁴ Fuchs Eckhardt et Annekatrin Bock (dir.), 2018. *The Palgrave Handbook of Textbook Studies*. New York, Palgrave Macmillan, <https://doi.org/10.1057/978-1-137-53142-1>.

⁵ <https://iep.unibocconi.eu/why-european-far-right-parties-are-poised-continue-rising>.

⁶ <https://old.auschwitzinstitute.org/wp-content/uploads/2022/10/The-Roma-Holocaust-Roma-Genocide-in-Southeastern-Europe-Report.pdf>.

⁷ <https://rm.coe.int/16800c0adc>.

⁸ <https://rm.coe.int/16800c0adc>.

face au discours, aux préjugés et à la violence anti-Roms d'aujourd'hui. En tant que telle, elle a jeté les bases des futures actions du Conseil de l'Europe et des États membres pour promouvoir le souvenir et l'enseignement de l'Holocauste des Roms. Parmi les actions importantes déployées depuis, citons une étude sur la représentation des Roms dans les manuels scolaires européens en 2020 et une recommandation du Comité des ministres aux États membres sur l'inclusion de l'histoire des Roms et / ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques en 2020. Ce dernier texte comprend de multiples recommandations sur ce qu'il faudrait intégrer et comment intégrer l'Holocauste des Roms dans les programmes, les manuels et les matériels pédagogiques.

Une Résolution du PE de 2015 intitulée « [Journée internationale des Roms - antitsiganisme en Europe et reconnaissance par l'UE de la journée de commémoration du génocide des Roms durant la Seconde Guerre mondiale](#) » a constitué un mécanisme important de mise à l'ordre du jour de la reconnaissance de l'Holocauste des Roms. Elle a fait officiellement du 8 avril la Journée internationale des Roms, elle a appelé à la reconnaissance du 2 août comme Journée européenne de commémoration de l'Holocauste des Roms et elle a utilisé la reconnaissance et la commémoration de l'Holocauste des Roms comme outil pour lutter contre l'antitsiganisme. Cet appel à la reconnaissance de l'Holocauste des Roms souligne l'importance de commémorer la persécution historique des Roms en Europe pour promouvoir l'enseignement de l'Holocauste des Roms et réduire les préjugés. Le rôle de l'UE dans ce domaine est complété par ses mécanismes de financement tels que le programme « Citoyens, égalité, droits et valeurs » (*CERV*), qui soutient des projets et des activités visant à promouvoir le souvenir de l'Holocauste des Roms.

La séance d'ouverture a permis de préciser le contexte et l'objectif de la réunion de cette année. Eleni Tsetsekou (CdE)⁹ et Szabolcs Schmidt (CE)¹⁰ ont donné le coup d'envoi du programme conjoint « Égalité et absence de discrimination pour les Roms : souvenir et enseignement de l'Holocauste des Roms (*RomaMemory*) ». Le programme vise à faire mieux comprendre l'histoire et de la culture des Roms en mettant l'accent sur l'enseignement et la mémoire de l'Holocauste des Roms. Il vise spécifiquement à encourager les États membres et les pouvoirs publics à travailler avec les organisations de la société civile pour mettre en œuvre des activités visant à sensibiliser et à garantir des représentations exactes de l'histoire des Roms dans les systèmes éducatifs et les médias.

Importance de la participation des OSC à la commémoration et à l'enseignement de l'Holocauste des Roms

Le présent rapport et l'ensemble des actions de commémoration et d'enseignement de l'Holocauste des Roms doivent être fondés sur les actions communautaires historiques pour la reconnaissance et sur les appels à s'attaquer aux racines de l'antitsiganisme. En outre, les Roms doivent être au premier plan lors de la conception et de la mise en œuvre de toute action axée sur la reconnaissance, la commémoration et l'enseignement, et ne pas être simplement consultés au cours du processus.

La date du 2 août, journée où les Roms commémorent l'Holocauste, est liée à un événement familial et communautaire. Les survivants roms et leurs familles ont lancé cette manifestation populaire pour commémorer le génocide de leur peuple pendant la Seconde Guerre mondiale.

⁹ Chef de la division Roms et Gens du voyage du Conseil de l'Europe.

¹⁰ Chef d'unité de la non-discrimination : lutte contre le racisme et coordination des questions relatives aux Roms de la Commission Européenne.

Ce rassemblement à l'origine de nature privée s'est mué en une commémoration plus importante, car il a été reconnu dans toute l'Europe grâce aux actions de sensibilisation du Conseil central des Sintés et des Roms d'Allemagne. Les actions menées avec persévérance par le Conseil central et l'influence politique de Soraya Post, députée du Parlement européen, ont permis à cette importante journée de commémoration de devenir une journée européenne officielle de reconnaissance qui met en lumière non seulement les persécutions historiques commises à l'encontre des communautés roms, mais aussi la lutte actuelle contre l'antitsiganisme.

Au cours de la réunion de dialogue, plusieurs intervenants ont souligné l'importance des initiatives menées par les communautés. Ces initiatives soulignent que la journée du 2 août et les autres actions de commémoration sont plus qu'une journée du souvenir, mais plutôt un témoignage de la résilience et de l'action des Roms. Les orateurs ont expliqué que les organisations de la société civile rom ont constamment rappelé aux organes internationaux tels que le Conseil de l'Europe, la Commission Européenne et l'OSCE que cette commémoration est profondément enracinée dans les actions de la communauté rom. Ces organisations ont souligné que les communautés roms elles-mêmes ont initié et continuent de mener ces activités de commémoration, ce qui a conduit au développement de l'événement en une reconnaissance européenne plus large. Il a été noté que la volonté de la communauté rom d'honorer ses ancêtres a joué un rôle essentiel, car cela a incité les institutions européennes à reconnaître officiellement l'importance de cette journée.

Les communautés roms, les organisations de la société civile et les personnes influentes jouent un rôle essentiel et disposent d'un véritable pouvoir pour veiller à ce que la persécution et les préjugés historiques et modernes à l'encontre des Roms soient reconnus et pris en considération.

Objectif de la 17^e réunion de dialogue

Etant donné les actions historiques et actuelles du Conseil de l'Europe, la 17^e réunion de dialogue de l'Organisation avec la société civile des Roms et des Gens du voyage visait avant tout à faire progresser la mémoire, la reconnaissance et l'enseignement de l'Holocauste des Roms dans le cadre des mesures visant à lutter contre l'antitsiganisme actuel. La réunion était destinée à recueillir les réactions des organisations de la société civile rom sur les initiatives passées et actuelles du Conseil de l'Europe et des États membres. Un autre objectif de la réunion était d'obtenir un retour d'information et de lancer des partenariats avec la société civile rom pour le programme conjoint RomaMemory. Elle visait également à évaluer les progrès réalisés par les États membres en matière d'intégration de l'enseignement de l'Holocauste des Roms dans leurs programmes scolaires et à souligner l'importance des activités de commémoration menées par les Roms pour favoriser la réconciliation et lutter contre la discrimination.

Thèmes principaux

Lutter contre l'antitsiganisme par l'enseignement et la commémoration de l'Holocauste

Jeroen Schokkenbroek, chef de la Direction de l'égalité en droits et en dignité du Conseil de l'Europe, a ouvert la réunion en présentant la commémoration et l'enseignement de l'Holocauste comme outil puissant pour lutter contre l'antitsiganisme actuel. Les participants ont fait écho au fait que, par la reconnaissance et la réparation des atrocités passées commises

contre les Roms, les sociétés peuvent souligner combien ces injustices ont persisté et s'opposer au déni et à la distorsion de l'Holocauste des Roms et au sentiment anti-Roms d'aujourd'hui. Comme l'ont souligné les orateurs Georgios Tsiakalos¹¹ et Raul Carstocea¹², l'éducation du grand public aux événements historiques peut contribuer à briser le cycle des attitudes et des préjugés anti-Roms qui persistent dans les institutions publiques. En outre, le sentiment général est que l'intégration des récits de la résistance des Roms, de leur culture, de leur contribution à la société européenne et de leur souvenir est un outil indispensable de la réconciliation. Cette présentation plus large, comme la préconisent Saimir Mile¹³ et Dezso Mate¹⁴, garantit que l'histoire des Roms ne fait pas d'eux d'éternelles victimes, mais qu'elle reflète au contraire toute l'étendue de leur action et de leur résilience. Une telle approche favorise une perception plus nuancée des expériences roms, encourageant le respect et l'inclusion. Ainsi, la commémoration de l'Holocauste devient non seulement un moyen de rappeler les tragédies du passé, mais aussi un catalyseur pour démanteler l'antitsiganisme contemporain et construire une société plus équitable.

Problèmes de la commémoration et de l'enseignement de l'Holocauste

L'un des principaux défis de la commémoration et de l'enseignement de l'Holocauste est l'omission historique et la marginalisation des victimes roms dans les récits européens. Pendant des décennies, les souffrances des Roms pendant l'Holocauste ont été passées sous silence ou niées, comme l'a souligné Dotschy Michaela Reinhardt¹⁵. Malgré les actions menées pour faire reconnaître le génocide des Roms, tels que la résolution du Parlement européen de 2015 appelant à la reconnaissance du 2 août comme Journée européenne de commémoration de l'Holocauste des Roms, beaucoup de pays européens n'ont pas encore pleinement intégré cette histoire dans leur conscience nationale. En conséquence, l'Holocauste des Roms n'est pas commémoré largement, ce qui laisse un vide dans la mémoire collective de l'Europe. Mirjam Karoly¹⁶ a évoqué la nécessité d'une commémoration publique et soutenue par les pouvoirs publics afin de puiser dans la mémoire collective de la société.

Le suivi du CdE, confirmé par la société civile rom, révèle que l'état actuel de l'enseignement de l'Holocauste des Roms dans les États européens est déficient et que la recommandation du CdE a été peu reprise. Si certains États ont progressé dans l'intégration de l'histoire des Roms dans leurs programmes d'enseignement et dans l'organisation d'événements commémoratifs, ces actions ne parviennent souvent pas à toucher un large public. Par exemple, l'histoire des Roms peut être incorporée dans le programme national, mais elle est généralement présentée dans des classes où les élèves sont majoritairement roms, ce qui n'a pas d'effet sur l'ensemble de la population. Pour que l'enseignement relatif à l'Holocauste touche tous les élèves, il faut une coordination à tous les niveaux du système éducatif. Les éducateurs, les décideurs politiques et les autres parties prenantes doivent être en phase depuis l'élaboration des programmes nationaux jusqu'à leur mise en œuvre dans les salles de classe. Sans cette approche unifiée, il arrive souvent que les matériels ne parviennent pas à atteindre les élèves de la population majoritaire, ce qui laisse de graves lacunes dans la connaissance et la compréhension de l'Holocauste des Roms et perpétue les préjugés existants.

¹¹ Directeur exécutif, *Pro Bono Publico*, Grèce.

¹² Chercheur, Conseiller scientifique de l'Observatoire sur l'enseignement de l'histoire en Europe.

¹³ Directeur, *La Voix des Roms*, France.

¹⁴ Coordinateur de la section académique et de la production de connaissances de l'Institut européen des Roms pour les arts et la culture, membre de l'ERIA.

¹⁵ Vice-président du Conseil central des Sinté et Roms allemands, Allemagne.

¹⁶ Membre du conseil d'administration, Romano Centre (Vienne, Autriche).

La séance spécifique sur « l'enseignement de l'Holocauste des Roms » a révélé les écarts persistants entre les recommandations politiques et leur mise en œuvre effective. Elise Cornu¹⁷ a souligné la nécessité d'incorporer l'histoire des Roms dans les programmes d'enseignement nationaux, car cet enseignement peut s'attaquer à la cause profonde de la discrimination actuelle. Alors que le CdE s'est prononcé sur le sujet, qu'il a créé des lignes directrices et qu'il a souligné l'importance de l'histoire des Roms, y compris l'enseignement de l'Holocauste des Roms, dans les programmes nationaux, la mise en œuvre est inégale : les États ayant une proportion importante de population rom ne suivent pas suffisamment les lignes directrices, en particulier lorsqu'il s'agit de l'Holocauste des Roms. Les participants, y compris les représentants des ONG, ont exprimé leurs inquiétudes quant à la qualité des matériels pédagogiques, à la formation des enseignants et à la sensibilisation limitée du grand public. Cette séance a également mis en lumière la lutte permanente pour créer un récit éducatif complet et inclusif qui non seulement aborde les injustices historiques, mais qui combat également activement les préjugés contemporains.

\$

Le suivi des progrès du souvenir et de l'enseignement de l'Holocauste est essentiel pour des institutions telles que le CdE, l'UE et l'OSCE afin d'évaluer les progrès des États membres en matière d'adoption de leurs accords. Si le CdE et l'UE ont déclaré disposer de mécanismes de suivi, l'OSCE est la seule à avoir institutionnalisé l'évaluation et la publication des engagements des États participants en faveur de la commémoration et de l'enseignement de l'Holocauste des Roms. L'OSCE a joué un rôle essentiel dans la promotion de la commémoration de l'Holocauste des Roms grâce à son plan d'action pour les Roms et les Sintés. Son rapport intitulé « Holocaust Memorial Days: An overview of remembrance and education in the OSCE region », est une publication semestrielle qui donne des informations sur la conformité des actions menées par les États participants de l'OSCE pour promouvoir la commémoration et l'étude de l'Holocauste avec leurs engagements envers l'OSCE, y compris des conclusions spécifiques sur le génocide des Roms et des Sintés. Comme le soulignent Beata Bislim Olahova et le rapport 2024, les données collectées par l'OSCE montrent une augmentation des commémorations officielles et non officielles de l'Holocauste des Roms dans les États participants. Toutefois, les participants de la société civile rom ont souligné la lenteur de la commémoration et se sont interrogés sur la sincérité de ces actions, ainsi que sur le niveau d'influence sur la politique et la société. Les rapports réguliers de l'OSCE constituent un outil de plaidoyer essentiel et un mécanisme permettant de tenir les États responsables de leurs engagements. Leurs conclusions soulignent la nécessité non seulement d'engagements multinationaux, mais aussi d'un engagement public affirmé pour accélérer les actions de commémoration, de réconciliation et d'éducation.

Recommandations

1. Renforcer les mécanismes d'établissement de rapports et d'engagement de la responsabilité :

- I. Le BIDDH incorpore un rapport semestriel sur la commémoration et la recherche sur l'Holocauste, qui est utile pour suivre les engagements des États participants. En outre, le rapport est utile pour évaluer le financement gouvernemental de la commémoration et de la recherche, ainsi que pour analyser comment les États participants mettent en œuvre leurs engagements en matière de commémoration de l'Holocauste et de

¹⁷ Chef de la Division des minorités nationales et des langues minoritaires, Conseil de l'Europe.

recherche sur les Roms. Une structure de rapport plus solide comprenant un mécanisme qui ne soit pas auto-rapporté par les gouvernements serait la bienvenue.

- II. Tous les organismes internationaux, en particulier le CdE et la CE, devraient mettre en œuvre des mécanismes de rapport et d'évaluation plus approfondis afin de suivre les actions des Etats membres en matière de commémoration et d'enseignement de l'Holocauste des Roms, conformément aux accords, recommandations et autres mécanismes contraignants et non contraignants.
- III. Les rapports devraient comporter un suivi détaillé des financements, des événements, de la participation des Etats, une évaluation du contenu et de sa qualité, de la portée et des effets potentiels, et de la participation éventuelle des OSC roms. Tous les résultats devraient être validés par les OSC roms qui peuvent fournir un contexte et évaluer les actions sur la base d'un ensemble de critères convenus.
- IV. L'Observatoire civil des Roms ou le suivi du projet devrait analyser les engagements gouvernementaux nationaux en faveur de l'inclusion de l'histoire et des Roms dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques.

2. Réviser et suivre l'étude de 2020 sur la représentation des Roms dans les programmes et les manuels scolaires européens :

- I. Le rapport analytique 2020 « La représentation des Roms dans les programmes et les manuels scolaires européens » gagnerait à être revu pour évaluer les progrès réalisés par les Etats membres depuis la [Recommandation](#) de 2020 du Conseil de l'Europe sur l'intégration de l'histoire des Roms et / ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques ».

3. Créer et soutenir des structures décisionnelles dirigées par les Roms :

- I. Dans des projets tels que « RomaMemory », il devrait y avoir un consortium d'OSC roms ayant le pouvoir de décision pour élaborer des stratégies, en veillant à ce que ces organisations ne se contentent pas de donner des informations et des commentaires, mais qu'elles façonnent aussi activement l'orientation et la mise en œuvre du projet. Cela conduira à une participation authentique et à une intervention qui est particulièrement importante dans les activités de commémoration et d'enseignement de l'Holocauste des Roms, ainsi que dans les programmes de lutte contre les préjugés envers les Roms.

4. Soutenir la création de sites commémoratifs centraux :

- I. Les Etats membres devraient être incités à créer des sites mémoriaux centraux dédiés à l'Holocauste des Roms dans toutes les grandes villes. Ces sites devraient être accessibles au grand public et servir de centres éducatifs, soutenus par les OSC, afin de proposer des programmes qui favorisent la prise de conscience historique et la réconciliation.

5. Apporter un soutien concret aux réformes de l'enseignement :

- I. Mettre en place une équipe spécialisée qui travaillera directement avec les ministères de l'éducation pendant trois à cinq ans pour contribuer à l'intégration de l'histoire et de la culture roms dans les programmes scolaires nationaux, y compris l'enseignement de l'Holocauste des Roms. Cette approche pratique garantirait la mise en œuvre efficace des recommandations à tous les niveaux, de l'élaboration des politiques à l'enseignement en classe.

6. Mettre en place une coalition multinationale de l'éducation :

- I. Former une coalition d'États membres afin de créer et de partager les bonnes pratiques et ressources pour intégrer l'histoire des Roms, y compris l'enseignement de l'Holocauste des Roms, dans les programmes nationaux, les manuels et la formation des enseignants.

7. Veiller à ce que les actions éducatives atteignent la population majoritaire :

- I. Les gouvernements doivent intégrer l'histoire et la culture des Roms, y compris l'Holocauste des Roms, dans les programmes d'enseignement généraux et dans les matériels pédagogiques, au lieu d'en faire une matière optionnelle ou supplémentaire. Les recommandations et tout engagement des États membres / participants doivent garantir cela en mettant en œuvre des lignes directrices obligatoires pour les écoles, en imposant des normes et en assurant des programmes de formation des enseignants qui soulignent l'importance de l'histoire des Roms dans les récits européens plus larges.

8. Utiliser les médias numériques pour l'enseignement de l'Holocauste :

- I. Encourager l'utilisation des médias sociaux, des podcasts et des plateformes numériques pour l'enseignement de l'Holocauste. Soutenir des initiatives telles que TernType pour créer un contenu en ligne qui suscite l'intérêt des jeunes et qui élargit la portée des actions éducatives sur l'histoire des Roms.

9. Poursuivre et développer le dialogue intergénérationnel sur l'Holocauste des Roms :

- I. Renforcer et augmenter le nombre de programmes qui facilitent le dialogue intergénérationnel entre les survivants roms de l'Holocauste et les jeunes. Ce dialogue peut contribuer à combler le fossé entre les atrocités passées et les réalités actuelles, en permettant aux jeunes générations de continuer de témoigner et de plaider en faveur de la reconnaissance.

10. Augmenter le financement de la recherche sur l'histoire des Roms :

- I. Affecter davantage de fonds aux historiens et aux chercheurs afin de documenter et d'étudier l'histoire des Roms, en particulier dans les domaines peu étudiés tels que les témoignages, les lieux de sépulture, les persécutions non documentées et les contributions sociétales positives.

11. Plaider en faveur de changements structurels en matière de financement :

- I. Cette année, le financement du CERV pour la commémoration de l'Holocauste n'a été structuré que pour des événements, ce qui a limité les possibilités de plaider et les initiatives de recherche. À l'avenir, les appels de fonds du CERV pour la commémoration de l'Holocauste ne devraient pas être limités à des événements ponctuels, mais soutenir également les actions de sensibilisation et de recherche. Les budgets devraient comprendre les coûts administratifs et de plaider, afin de permettre aux OSC de promouvoir efficacement les initiatives de commémoration et de réconciliation.

12. Elaborer des pratiques tenant compte des traumatismes :

- I. Les approches tenant compte des traumatismes devraient être obligatoires pour les services œuvrant avec les communautés roms, en particulier dans le domaine de l'éducation et du travail social. Cela inclut l'intégration de la sensibilisation aux traumatismes dans la commémoration de l'Holocauste, l'éducation et tout travail institutionnel afin d'éviter de reproduire les préjugés historiques et l'antitsiganisme.

- II. Les organes internationaux, y compris le CdE, devraient inclure une formation et des pratiques tenant compte des traumatismes dans toutes les équipes œuvrant avec des communautés marginalisées afin que celles-ci soient sensibles aux aspects de langage, d'approches et de perspectives fondées sur les expériences des personnes qu'elles soutiennent.

13. Réviser les politiques d'indemnisation des survivants de l'Holocauste des Roms :

- I. Dans les pays où les mesures d'indemnisation ont été retardées ou là où elles ont été insuffisantes, en particulier lorsque les survivants sont décédés avant d'avoir reçu des réparations, il est nécessaire de réviser la politique d'indemnisation.
- II. Les États doivent reconnaître leur rôle en tant qu'auteurs de crimes et offrir des réparations équitables pour les injustices historiques en dehors des crimes commis pendant la Seconde guerre mondiale. Il faut qu'ils se réconcilient avec le passé en accordant des indemnisations et d'autres mesures de réparation pour les crimes de masse qu'ils ont soutenus ou qu'ils ont passés sous silence.

14. Créer des espaces de réconciliation

- I. Au-delà du souvenir et de la reconnaissance, les organes internationaux et les gouvernements nationaux doivent s'attacher à créer des espaces de réconciliation. Ces actions devraient inclure des commissions de vérité qui s'inspirent des pratiques de pays comme la Suède, l'Allemagne et l'Espagne.

Conclusions

La 17^e réunion de dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage a souligné le besoin criant d'approches plus efficaces, plus globales et plus créatives pour faire progresser la mémoire et l'enseignement de l'Holocauste des Roms comme outils permettant de réduire l'antitsiganisme en Europe. Les discussions ont montré que, malgré les cadres existants du Conseil de l'Europe, de l'Union / Commission européenne et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, des lacunes majeures persistent dans le respect des accords entre les États membres et dans la mise en œuvre des accords communs. Ces lacunes persistantes appellent à une accélération des changements structurels dans la manière dont l'histoire des Roms, y compris l'Holocauste, est reconnue et enseignée. En outre, en raison de la persistance de l'antitsiganisme et de l'intégration fort limitée de l'histoire des Roms dans les programmes d'enseignement nationaux et la reconnaissance officielle des atrocités passées, il est nécessaire d'aller au-delà du souvenir et de l'éducation. La réconciliation et un réexamen des réparations dans l'optique d'un cadre de justice transitionnelle sont également nécessaires pour contribuer durablement à une réduction de l'antitsiganisme.

L'un des besoins les plus importants recensés est le manque de cohérence de l'intégration de l'enseignement de l'Holocauste des Roms dans les programmes d'études nationaux. Les actions éducatives ne parviennent souvent pas à atteindre la population majoritaire et, lorsqu'elles y parviennent, la qualité des matériels et la préparation des enseignants sont insuffisantes. Si les réformes de l'éducation et les cadres multilatéraux ne sont pas intégrés de manière globale, ils ne s'attaqueront pas efficacement aux causes profondes de l'antitsiganisme. En outre, des mécanismes d'engagement de la responsabilité plus solides sont nécessaires pour contrôler la mise en œuvre des lignes directrices afin de garantir que l'histoire des Roms n'est pas négligée ou traitée comme une matière optionnelle. Il est nécessaire d'offrir

un soutien concret pour orienter la mise en œuvre des réformes éducatives et assurer l'intégration complète de l'histoire des Roms et des programmes relatifs à l'Holocauste afin d'atteindre les écoles et les sociétés européennes.

Les recommandations du présent rapport visent à combler le fossé entre la politique et la pratique, entre l'intention et l'action, et entre le superficiel et l'authentique. Pour combler ces lacunes, l'Europe doit accepter son passé et se débarrasser de l'antitsiganisme historique tenace observées au sein de ses institutions, même parmi celles qui sont bien intentionnées.